



# **ON VOUS L'A DÉJÀ DIT! ... ON VEUT CHOISIR!**

**227 000 IVG ont été pratiquées en France cette année, ce chiffre peut surprendre mais il s'agit d'un chiffre stable pour ces dernières années.**

**La majorité des femmes prennent en charge leur contraception et choisissent en connaissance de leurs droits, d'interrompre ou non une grossesse non prévue.**

**Les statistiques de l'INED montrent que plus de 40 % des femmes auront recours à l'IVG à un moment donné de leur vie, et que 72 % des femmes ayant recours à l'IVG étaient sous contraception (tous moyens confondus).**

**L'IVG n'est donc pas un événement exceptionnel mais une composante de la vie sexuelle et doit être prise en compte comme telle.**

**Pourtant, la liberté d'avorter est aujourd'hui attaquée de toutes parts...**

## **LE DROIT À L'AVORTEMENT ET L'ACCÈS À LA CONTRACEPTION : DES LIBERTÉS CONQUISES DE HAUTES LUTTES MAIS QUI RESTENT FRAGILES FACE AU DÉMANTELEMENT GLOBAL DU SERVICE PUBLIC**

**Parallèlement à la diminution drastique des subventions des plannings familiaux, nous assistons ces dix dernières années à la fermeture de nombreux centres pratiquant l'IVG.**

**Près de la moitié des 857 services de gynéco-obstétrique ne font pratiquement pas d'avortement alors que la loi de 1979 a décidé la création d'un centre IVG dans chaque hôpital public.**

**Ceci est encore aggravé par le sabotage de l'hôpital public organisé par l'état sous couvert d'économie (loi Bachelot, du 25 juin 2009) : pénurie d'un personnel médical et paramédical formé (dans dix ans, il n'y aura plus assez de médecins pour faire des IVG en France), disparition des structures de proximité, inégalité d'accès aux moyens de contraception, fermeture de centres d'orthogénie ou la mise en place de restrictions par certains établissements : certains établissements refusent de pratiquer une IVG au-delà de 10 semaines d'âge gestationnel, d'autres refusent de pratiquer des IVG chirurgicales, d'autres encore n'ont pas les moyens d'accueillir les femmes en demande d'IVG.**

**Ces divers éléments montrent que le droit à l'IVG est de plus en plus menacé. Si le droit à l'IVG est largement acquis en France, c'est la légitimité de se trouver en situation de devoir y recourir qui est en danger.**

**Nous sommes en train de revenir doucement sur la liberté des femmes à disposer de leur corps par des limitations des moyens matériels.**

**C'est dans ce contexte, et même si les délais pour avorter ont été allongés de 10 à 12 semaines, que tous les ans sont d'ores et déjà contraintes plus de 5000 femmes à aller avorter à l'étranger.**

**Plus que jamais il est nécessaire de lutter pour :**

- Une meilleure information et un meilleur accès à la contraception et à l'IVG**
- La défense d'un système de santé public, gratuit et accessible à tou-te-s**
- Le droit pour chacun-e de disposer librement de son corps et de s'épanouir dans la sexualité qu'il ou elle choisit.**

# DES LIBERTÉS EN BUTTE À UNE MORALE D'UN AUTRE SIÈCLE

Hélas dans notre société hétérosexiste encore dominée par une morale religieuse et patriarcale désuète, être mère est trop souvent présenté comme un passage obligé pour toute femme « qui se respecte ».

L'avortement est donc, dans ce cadre, bien souvent considéré comme un acte « irresponsable » voir « coupable ». L'IVG est toujours pensée comme un mal honteux et traumatisant alors qu'elle est un moyen de maîtrise de son corps et de sa sexualité.

Mais les témoignages sont là : mauvais accueils (y compris des personnels soignants et de certains médecins), culpabilisation, humiliations, encouragement à renoncer au désir d'avorter. Autant de pratiques plus ou moins insidieuses qui se dressent contre l'émancipation des femmes.

Les libertés sexuelles sont des libertés fondamentales en termes de santé publique, mais surtout en termes d'autonomie et d'indépendance dans le respect des différences. L'accès libre à la contraception et la liberté à avorter ne s'opposent pas, ils sont tous deux fondamentaux, inaliénables et complémentaires dans la maîtrise de la fécondité. Chaque femme doit pouvoir, si elle le souhaite, accéder à l'avortement sans pression ni culpabilisation, dans le respect de sa décision.

Parmi ces moralisateurs, on trouve  
l'association **SOS TOUT-PETITS**

Sous un semblant de respectabilité familiale « bon enfant », se dissimule l'intégrisme religieux le plus intolérant et le plus hostile à toute idée de pouvoir vivre une sexualité propre à chacun-e.



Leurs mots d'ordre : abrogation de la loi Veil, lutte contre l'euthanasie, mobilisation contre le PACS, lutte contre les « perversions sexuelles » (ils considèrent les homosexuel-les comme « des malades » qu'il faut soigner) et bien entendu défense de la « morale » publique (Amen!).

Cette association mène couramment des manifestations à proximité d'établissements hospitaliers pratiquant des avortements ou en occupant leurs accès.

Xavier Dor, médecin catholique, président de SOS tout petits, et ancien initiateur de commandos anti-IVG, a par ailleurs été condamné à plusieurs reprises pour délit d'entrave à l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse), sans jamais purger ses peines. Le but des anti-IVG est systématiquement de culpabiliser les femmes, de leur refuser la libre disposition de leur corps et de décider de leur vie à leur place.



**À BESANÇON COMME PARTOUT AILLEURS  
NE LAISSONS PAS L'OBSCURANTISME RELIGIEUX  
RÉPANDRE SA MORALE NAUSÉABONDE**

CNT - FA - SCALP - Libertaires